



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 17 avril 2024 à 13 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

Selon l'article 40 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les questions ne doivent porter que sur **les sujets à l'ordre du jour**. Considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Pour s'inscrire il faut aller sur le site Montreal.ca, choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 12 h 15 le jour même de la séance extraordinaire. Toute question reçue après 12 h 15 ne sera pas traitée publiquement durant la période de questions des citoyens du conseil extraordinaire du 17 avril 2024.

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : secretariat.outremont@montreal.ca

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Mot du Maire et des élués
- 10.03 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 17 avril 2024, à 13 h
- 10.04 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à la firme Camp Sportmax inc., pour le service de gestion, d'exploitation et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy, pour une durée de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} mai 2024 au 1^{er} mai 2027 - Dépense totale de 347 396,30 \$, taxes incluses (contrat : 302 149,42 \$) - Appel d'offres public AO 24-20395 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.02** Accorder un contrat à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc., pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de 2 ans, avec possibilité de prolongation d'une (1) année - Dépense totale de 120 454,87 \$, taxes incluses (contrat : 104 766,14 \$) - Appel d'offres public AO 24-20429 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.03** **ADDENDA** - Informer le conseil de la prise en charge du contrat de travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont par la compagnie Aviva, compagnie d'Assurance du Canada
- 20.04** Accorder un soutien financier maximal de 9 500 \$, taxes incluses à l'organisme à but non lucratif Club de Tennis Parc Joyce, pour la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressées à la population outremontaise, les années 2024, 2025, 2026 / Approuver le projet de convention à cette effet / Autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1249203005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Camp Sportmax Inc., un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1er mai 2024 au 1 mai 2027, pour le service de gestion, d'exploitation et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy, au prix de 347 396,30 \$, incluant les taxes, à la suite de l'appel d'offres public 24-20395 - Autoriser une dépense de 347 396,30\$ incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249302005;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 347 396,30 \$, incluant les taxes, visant le service de gestion, d'exploitation et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F-Kennedy de l'arrondissement d'Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, soit du 1er mai 2024 au 1er mai 2027;

D'ACCORDER à la firme Camp Sportmax Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 347 396,30 \$, incluant les taxes, pour une durée fixe de trente-six (36) mois, soit du 1er mai 2024 au 1er mai 2027, suite à l'appel d'offres public AO24-20395 - Lot # 2 (2 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense totale de 347 396,30 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Outremont , Daa Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1249203005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Camp Sportmax Inc., un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1er mai 2024 au 1 mai 2027, pour le service de gestion, d'exploitation et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy, au prix de 347 396,30 \$, incluant les taxes, à la suite de l'appel d'offres public 24-20395 - Autoriser une dépense de 347 396,30\$ incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement d'Outremont a sollicité le service de l'approvisionnement pour lancer un appel d'offre pour la gestion et l'exploitation de la piscine John-f. Kennedy. Suite à l'appel d'offres public no. 24-20395, la firme Sportmax, plus bas soumissionnaire conforme, a obtenu le contrat pour la gestion de la piscine John-F Kennedy, d'une durée de 36 mois. Le contrat prévoit une clause de renouvellement, article 15.02.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0024 - 7 février 2023 : Exercer l'option de renouvellement d'un (1) an, du 6 mai 2023 au 6 mai 2024, du contrat accordé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy, conformément à l'appel d'offres public 19-17238 et autoriser à cette fin une dépense de 147 750,70 \$, taxes incluses / Autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges (réf. : CA19 160151 / 1192504012)CA22 16 0414 - 5 décembre 2022 : Addenda - Autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » d'un montant non taxable de 53 314,19 \$ et représentant 50 % des revenus perçus, excluant les taxes applicables et, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges.

CA22 16 0169 - 7 juin 2022 : ADDENDA - Ajuster le calcul de l'IPC du contrat octroyé à la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 19-17238) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 6 mai 2022 au 6 mai 2023 et corriger le montant de la dépense totale versée dans le cadre de ce contrat majorant ainsi la dépense totale de 135 418,46 \$ à 141 398,75 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA22 16 0094 - 4 avril 2022 : Exercer l'option de renouvellement d'un an (1), du 6 mai 2022 au 6 mai 2023, du contrat accordé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F. Kennedy, conformément à l'appel d'offres public 19-17238 et autoriser à cette fin une dépense de 135 418,46 \$, taxes incluses / Autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges (réf. : CA19 160151).

CA19 16 0151 - 6 mai 2019 : Octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #19-17238 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire

et de la piscine John-F.-Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); Autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA18 16 0008 - 15 janvier 2018 : D'autoriser, pour une période d'un (1) an, la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » (appels d'offres publics 14-13583) pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy, soit du 7 mai 2018 au 6 mai 2019; D'autoriser une dépense de 132 465,43\$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustraits les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA17 16 0041 - 6 février 2017 : D'autoriser la prolongation du contrat avec la firme « Camp Sportmax inc. » pour la gestion de la piscine John.-F.Kennedy pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 7 mai 2017 au 6 mai 2018, le tout pour un montant total de 132 465,43 \$ (comprenant les taxes), conformément à l'appel d'offres public 14-13583; D'autoriser à cette fin une dépense de 132 465,43 \$, (comprenant les taxes); D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. représentant 50 % des revenus perçus, incluant les taxes applicables, desquels seront préalablement soustraits les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CA14 16 0163 - 5 mai 2014 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme Camp Sportmax inc., un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 6 mai 2014 au 6 mai 2017, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30\$ (taxes incluses), conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public #14-13583 visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la patinoire et de la piscine John-F.Kennedy (incluant l'entretien préventif et l'intervention corrective); D'autoriser une dépense de 397 396,30\$ (taxes incluses), dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme Camp Sportmax inc. basées sur 50% des revenus encaissés par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CA12 16 0118 - 14 mars 2012 : D'octroyer au soumissionnaire, la firme « YMCA du Québec », un contrat d'une durée de deux (2) ans, soit du 12 mars 2012 au 11 mars 2014, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, au prix de sa soumission selon l'option 3 du bordereau des prix, soit au prix total de 249 989 \$, incluant les taxes, conformément aux conditions énoncées au cahier des charges et addendas pour l'appel d'offres public SLC01 02-2012 visant l'administration, la gestion et la programmation de la piscine et la patinoire John-F.Kennedy; D'autoriser une dépense de 249 989\$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat; D'autoriser le paiement de redevances annuelles à YMCA du Québec basées sur 50 % des revenus encaissés par l'arrondissement, tels que spécifiés au cahier des charges; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

DESCRIPTION

L'appel d'offre 24-2039 a pris fin le 28 mars 2024. L'appel d'offre vise à octroyer un contrat pour la gestion et l'exploitation de la piscine. L'exploitant sera responsable d'offrir une programmation aquatique et d'en assumer l'entière gestion. L'exploitant prendra les inscriptions, assurera le service, et conservera les revenus. Il devra également assurer la surveillance ainsi que la qualité de l'eau tout au long de la saison. L'appel d'offres prévoyait également une option de prise en charge de la perception quotidienne à l'accueil de la piscine et d'en conserver les revenus; l'exploitant se prévaut de cette option et en assurera donc la gestion tout au long du contrat. Le contrat prévoit également les opérations de démarrage et de fermeture des bassins, ainsi qu'un partage des responsabilités quant à la maintenance des lieux. L'Arrondissement continuera de percevoir les revenus de vente des abonnements. Le contrat est d'une durée de trois ans. La saison de la piscine est du 2e week-end de juin, selon les conditions météorologiques, jusqu'au premier week-end de septembre, ce incluant une réduction des heures d'ouverture durant la dernière semaine d'août.

Le contrat prévoit également une option de renouvellement, soit deux fois un renouvellement d'un an.

À noter qu'en cas de période exceptionnelle de canicule, et à la demande de la Ville de Montréal, l'Arrondissement peut

demander à l'exploitant de prolonger les heures d'ouverture. Le taux horaire, de 55\$ sera applicable tel qu'au bordereau. Une facturation additionnelle devra être soumise.

JUSTIFICATION

Plus bas soumissionnaire conforme.
L'arrondissement n'a pas la structure ni les employés pour assurer la gestion et l'exploitation de la piscine. Le contrat précédent étant échu, un nouvel appel d'offre public devait être lancé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget provenant du budget de fonctionnement
Le soumissionnaire a proposé un prix pour les deux lots; le lot 2 est retenu.
Montant forfaitaire; une facture mensuelle devra être présentée.

Montant total de 347 396,30 \$ (taxes incluses).

En cas de prolongation en période de canicule, le taux horaire proposé est de 55\$.

L'estimation initiale pour le lot 2 était de 440 769,92\$ (soit trois années incluant la perception).

Lot 1	Exploitation piscine JFK	1	Forfait	131 996,30 \$	139 832,93 \$	147 669,55 \$	419 498,78 \$
Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire - Lot 1							419 498,78 \$
Lot 2	Exploitation piscine JFK incluant perception des droits d'entrée	1	Forfait	95 486,78 \$	100 716,47 \$	105 946,17 \$	302 149,42 \$
Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire - Lot 2							302 149,42 \$

# DE LOT	DESCRIPTION DU LOT	CAMP SPORTMAX INC.	SERVICE DE SAUVETEURS Q.N. INC.	SODEM INC.
1	Exploitation piscine JFK	419 498,78	555 449,58	440 075,00
	TPS 5 %	20 974,94	27 772,48	22 003,75
	TVQ 9,975 %	41 845,00	55 406,10	43 897,48
	Montant total	482 318,72	638 628,15	505 976,23
2	Exploitation piscine JFK incluant perception des droits d'entrée	302 149,42	-	336 023,00
	TPS 5 %	15 107,47 \$	-	16 801,15 \$
	TVQ 9,975 %	30 139,40 \$	-	33 518,29 \$
	Montant total	347 396,30 \$	-	386 342,44 \$

Contribue à la réalisation des objectifs Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans exploitant, la piscine ne pourra être ouverte à la population durant la saison estivale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera diffusée sur les différentes plates-formes de l'arrondissement (bulletins, site internet, réseaux sociaux, etc.)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alimata MEITE)

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alimata MEITE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alimata MEITE, 11 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-14

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
chef(fe) de division - culture, sports, loisirs, développement
social (ile bizard)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1249203006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. un contrat d'un montant de 120 454,87\$, incluant les taxes, pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de 2 ans, avec possibilité de prolongation d'une (1) année, à la suite de l'appel d'offres public AO24-20429 - Autoriser une dépense totale de 120 454,87\$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203006;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 120 454,87 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de deux (2) ans soit de la date de l'octroi du contrat au 31 décembre 2025, avec une prolongation possible d'une (1) année du 1er janvier au 31 décembre 2026;

D'ACCORDER à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 120 454,87 \$, incluant les taxes, suite à l'appel d'offres public AO24-20429 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense totale de 120 454,87 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Anne-Marie POITRAS Le 2024-04-15 12:31

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Outremont , Daa Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1249203006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. un contrat d'un montant de 120 454,87\$, incluant les taxes, pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de 2 ans, avec possibilité de prolongation d'une (1) année, à la suite de l'appel d'offres public AO24-20429 - Autoriser une dépense totale de 120 454,87\$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

La Division des opérations de l'Arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a la responsabilité de voir à l'entretien courant et technique d'une partie des bâtiments et des équipements de parcs. L'entretien de certaines des composantes de ces immeubles est confié à des entreprises privées capables de répondre diligemment aux demandes d'entretien et de réparation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

L'entente concerne la mise en service des installations et l'hivernisation des équipements de parc tels que les fontaines à boire, les jeux d'eau et les fontaines décoratives au printemps et à l'automne de chaque année. L'entente concerne aussi l'entretien et les réparations des équipements de plomberie des immeubles selon les besoins de l'arrondissement. Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra fournir la main d'œuvre, les équipements, l'outillage et la quincaillerie nécessaires pour la réalisation de tous types de travaux en plomberie.

JUSTIFICATION

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
ALESCIO PLOMBERIE INC	104 766,14 \$		120 454,87 \$

CONSTRUCTION RAYTECH (2014) INC	110 740,00 \$		127 323,32 \$
MÉCANICACTION INC	106 151,30 \$		122 047,46 \$
Dernière estimation réalisée	110 722 \$		127 302,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			123 275,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			6 868,45 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-6 847,18 \$
(la plus basse conforme - estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-5,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			1 592,59 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,3%

ESTIMATION

N° Lot	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Fourniture de services de plomberie incluant de pièces pour l'Arrondissement d'Outremont	110 721,50 \$	5 536,08 \$	11 044,47 \$	127 302,04 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'entente est basé sur une quantité prévisionnelle selon les taux horaire soumissionnés et un montant prévisionnel pour les matériaux et pièces de remplacement.

Le budget provient du budget de fonctionnement pour l'entretien des immeubles et terrains.

Poste budgétaire 302711.09008.55401

MONTRÉAL 2030

En pièce jointe

IMPACT(S) MAJEUR(S)

sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée effective du contrat est ;
pour l'année 2024, de la date de l'octroi jusqu'au 31 décembre 2024.
pour l'année 2025, du 1 janvier au 31 décembre 2025.
prolongation possible, du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-27

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

Benoit MENARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité
de vie



Dossier # : 1200465008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs des infrastructures de loisir d'activité physique et de sport de qualité répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Autoriser une dépense additionnelle de 88 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec Inc.) pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont – Dépense provenant du fond des parcs.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire portant le numéro 1200465008;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE MODIFIER le contrat octroyé à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec Inc.) le 7 décembre 2020 par le biais de la résolution CA20 160 0355, au montant de 907 790.14\$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont;

D'AUTORISER, dans le cadre de ce contrat, qu'une dépense additionnelle de 88 000 \$, incluant les taxes, soit versée à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec Inc.), à titre de budget de contingences, pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2022-04-28 16:52
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1200465008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Informer le conseil de la prise en charge du contrat de travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont par la compagnie Aviva, compagnie d'Assurance du Canada

ATTENDU QUE le 7 décembre 2020, par le biais de la résolution CA20 160355, le conseil a octroyé à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec inc.), un contrat pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 907 790.14 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QU'en juin 2022, l'arrondissement a pris la décision de mettre fin au chantier des travaux de réfection du chalet du parc Pratt parce que l'entrepreneur ne respectait pas ses engagements.

ATTENDU QU'après un brève reprise des activités au cours des mois de septembre à novembre 2022, les travaux ont pris fin en novembre 2022;

ATTENDU QU'en collaboration avec les services juridiques de la ville centre, des démarches ont été entreprises auprès de la caution de l'entrepreneur, Aviva, compagnie d'assurance du Canada;

ATTENDU QU'en raison du défaut volontaire de l'entrepreneur en date du 19 mai 2023, la Caution a réitéré par sa lettre datée du 10 juillet 2023 qu'elle interviendrait pour parachever les travaux dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'en contrepartie, la Caution a demandé à la Ville de lui verser les montants des travaux réalisés mais non payés, et progressivement selon l'avancement, les montants prévus pour le parachèvement des travaux;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1200465008:

La proposition est à l'effet:

D'INFORMER le conseil de l'arrondissement de la prise en charge des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont par la compagnie Aviva, compagnie d'assurance du Canada;

DE MODIFIER les imputations financières à des fin de bon de commande afin que les budgets prévus dans le cadre de ce projet de réfection du Chalet du parc Pratt soient versés à la caution de l'entrepreneur, Aviva, compagnie d'assurance du Canada.

Signé par Anne-Marie POITRAS Le 2024-04-15 12:04

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Outremont , Daa Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1200465008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs des infrastructures de loisir d'activité physique et de sport de qualité répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Autoriser une dépense additionnelle de 88 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec Inc.) pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont – Dépense provenant du fond des parcs.

CONTENU

CONTEXTE

Pendant les travaux de réfection du chalet du Parc Pratt, un massif électrique a été découvert. L'emplacement de ce massif pose un problème pour l'accès aux toilettes universelles au sol. Aussi un ajout de drain extérieur est nécessaire pour sécuriser l'accès.

Pour être en mesure de compléter les travaux et d'ouvrir le chalet, il faut déplacer le massif et autoriser une dépense de contingences supplémentaires à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec inc.), pour des travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 88 000\$ (incluant les taxes). La dépense supplémentaire provient du fond des parcs de l'Arrondissement d'Outremont.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

IDENTIFICATION**Dossier # :1200465008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	ADDENDA - Informer le conseil de la prise en charge du contrat de travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont par la compagnie Aviva, compagnie d'Assurance du Canada

CONTENU**CONTEXTE**

En juin 2022, l'arrondissement a mis fin aux travaux du chantier du chalet du parc Pratt parce que l'entrepreneur ne respectait pas ses engagements. Les travaux se sont poursuivis de septembre à novembre 2022 mais les travaux ont à nouveau été interrompus en novembre 2022.

En collaboration avec les services juridiques de la ville centre, l'arrondissement a demandé à la caution de l'entrepreneur de prendre en charge les travaux et d'en assurer l'exécution. Cette demande a été acceptée par la caution. La caution est assurée par la compagnie Aviva, compagnie d'assurance du Canada. Les travaux ont repris à l'automne 2023.

En collaboration avec les services juridiques de la ville centre, des démarches ont été entreprises auprès de la caution de l'entrepreneur, Aviva, compagnie d'assurance du Canada. En raison du défaut volontaire de l'entrepreneur en date du 19 mai 2023, la Caution a réitéré par sa lettre datée du 10 juillet 2023 qu'elle interviendrait pour parachever les travaux dans les meilleurs délais.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
gestionnaire immobilier(-iere)

IDENTIFICATION

Dossier # :1200465008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec inc.), un contrat de travaux de réfection du chalet du parc Pratt, situé au 1801, avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 907 790.14\$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public OUT-TRV05-20 – Autoriser une dépense totale de 1 096 725.14\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du PTI local et central.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de réfection et verdissement des parcs locaux et du Programme de protection des immeubles de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont a ciblé la réfection et le réaménagement du chalet du parc Pratt pour l'année 2020.

Le bâtiment est d'intérêt hautement historique pour la communauté de l'arrondissement Outremont. À cet effet, les travaux de réfection ont été conçus en tenant compte des orientations et recommandations du rapport de documentation historique et architecturale de la firme l'Enclume et du rapport d'orientation de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont de la firme l'Îlot Services-conseils en urbanisme.

Le chalet de parc accuse un déficit d'investissement important. Le présent projet de réfection va permettre de prolonger la durée de vie de ce bâtiment, en plus d'offrir des installations adaptées aux besoins des citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0302 - 13 octobre 2020 : Autoriser une dépense nette additionnelle maximale de 19 747\$ pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes, dans le cadre du mandat des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet du parc Pratt, suite aux modifications requises au projet. - Dépense provenant du PTI (GDD 1200465006);

CA20 16 0282 - 8 septembre 2020 : Dépôt du rapport final sur les orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont (GDD 1207776001);

CA20 16 0219 - 2 juillet 2020 : Déposer le rapport final de Recherche documentaire, historique et architecturale du chalet du parc Pratt à Outremont (1200465004);

CA19 16 0428 - 2 décembre 2019 : Octroyer un contrat de gré à gré à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux (GDD 1198358001);

CA19 16 0194 - 15 mai 2019 : Octroyer à la firme Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet et de son pourtour au parc Pratt situé au 1801 avenue Lajoie à Outremont pour un montant de 68 065.20 \$ (incluant les taxes), autoriser un budget de contingences 3 500\$ (incluant les taxes) et autoriser une dépense maximale de 93 253.60\$- Dépense provenant du PTI - (GDD 1190465001);

CE19 1174 - 31 juillet 2019 : Approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021 (GDD 1192124001);

CE19 0298 - 20 février 2019 : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021) (GDD 1188169001).

DESCRIPTION

Les travaux consistent notamment, mais sans s'y limiter, à :

- Restauration de la toiture;
- Rejointoiement de la maçonnerie;
- Ajout de barres d'armature pour les fissures des murs de pierres existants;
- Démantèlement et reconstruction des murs de pierres;
- Remplacement de pierres;
- Restauration des fenêtres et des portes existantes en bois;
- Restauration des garde-corps de la porte en fer forgé et de l'escalier en colimaçon;
- Restauration des éléments de bois;
- Installation d'un nouvel enduit à base élastomère;
- Installation d'un nouveau crépi sur fondation;
- Réparation de fissures sur la surface de béton de la tourelle;
- Obturation de différentes surfaces de béton à l'intérieur du bâtiment;
- Installation de nouvelles portes;
- Réparation de fissures sur la surface de béton de la tourelle;
- Couler une nouvelle chappe de béton;
- Reconstruction et isolation des murs extérieurs du côté intérieur;
- Peinture de l'ensemble des plafonds et des murs de gypse;
- Installation de céramique au plancher et murale;
- Construction de mobilier sur mesure.

JUSTIFICATION

Afin de procéder aux travaux de réfection du pavillon du parc Pratt à d'Outremont, le Bureau de projets et développement durable a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 22 octobre 2020. Dix-neuf (19) entreprises ont commandé le devis descriptif, seize (16) entreprises ont demandé une visite, seize (16) entreprises ont effectué la visite obligatoire, et six (6) entreprises ont déposé des soumissions, soit 37 %. Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres afin d'apporter des modifications et des précisions. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 novembre 2020 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(taxes incluses)
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL
1 Construction et Excavation Map 2000	907 790.14 \$
2 Construction Hestia inc.	1 032 273.14 \$
3 XO Construction inc.	1 054 352.94 \$
4 Rénovations Alexandre Léveillé inc.	1 295 768.25 \$
5 Immobilier Belmon Inc.	1 637 416.46 \$
6 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction)	1 993 257.19 \$
Estimation professionnelle par le consultant	1 320 \$
Coût moyen des soumissions reçues	1 320 143.02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>	412 352.88 \$ 45 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	1 085 467.05 \$ 120 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-412 575.26 \$ -31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	124 483.00 \$ 14 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Construction et Excavation Map 2000 (9346-2182 Québec inc.) pour réaliser les travaux de réfection du pavillon du parc Pratt à Outremont pour un montant total maximal de **907 790.14 \$** toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de contingences représentant 12 % du montant de la soumission retenue, soit 108 935.00 \$ (taxes incluses), est prévu pour ce projet.

Un budget d'incidences de 80 000,00 \$ (taxes incluses), est prévu pour ce projet. Ce budget est prévu pour l'achat de mobilier, pour l'aménagement paysager, pour le système de caméra et de gestion des accès, pour des expertises de laboratoire et autres dépenses connexes.

Le montant total des dépenses est de 1 096 725.14\$ (contingences, incidences et taxes incluses), soit 1 001 456.24 \$ net de ristournes de taxes.

Les coûts du projet seront partagés de la façon suivante :

-PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, dans le cadre de son « Programme de protection des immeubles de compétence locale - Chalets de parcs pour la période 2019-2021 » :

376 667.48 \$ net de ristournes de taxes, soit 412 500,00 \$ taxes incluses;

-PTI du Service des Grands Parcs du Mont-Royal et des Sports, dans le cadre de son « Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) 2019-2021 » : 175 478.55 \$ net de ristournes de taxes, soit 192 171.89 \$ taxes incluses et financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014;

-PTI de l'arrondissement d'Outremont : 449 310.20 \$ net de ristournes de taxes, soit 492 053.25 \$. taxes incluses.

La dépense est assumée à 55.1 % par la ville centre et à 44.9 % par l'arrondissement d'Outremont. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis (552 k\$) par la ville centre pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 aux projets suivants pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2020	2021	Ultérieur
34375-Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	0	175 k\$	0
66033-Programme de protection des immeubles de compétence locale	0	377 \$k	0

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été conçu en respectant les principes de développement durable suivants :
Gestion des déchets de démolition et de construction avec priorisation du recyclage;
Retrait des finis comportant de l'amiante ou du plomb;
Ajout d'installations adaptées à l'accessibilité universelle.

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si aucun travaux de restauration et de réfection n'est apporté au bâtiment, ce dernier continuera à se dégrader jusqu'au point de compromettre l'intégrité de cet immeuble de valeur patrimoniale représentatif de l'éclectisme en architecture et potentiellement, la sécurité et l'offre de services aux citoyens. Le déficit d'investissement de l'immeuble continuera également à augmenter.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des clauses particulières concernant la COVID-19 ont été ajoutées au Cahier des charges

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche de chantier indiquant la durée et le budget des travaux sera installée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Décembre 2020

Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

En vertu du décret 1049-2013, l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise pour ce mandat.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Ninon MEUNIER, Outremont

Lecture :

Ninon MEUNIER, 30 novembre 2020
Dominique LEMAY, 30 novembre 2020
Paul DE VREEZE, 27 novembre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Fiset
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2020-11-24



Dossier # : 1247010001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de neuf mille cinq cents dollars 9 500 \$, toutes taxes applicables incluses couvrant les années 2024, 2025, 2026 à l'organisme à but non lucratif Club de Tennis Parc Joyce pour la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressées à la population outremontaise / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU que depuis 1969, le Club de Tennis du parc Joyce est responsable de la tenue d'activités tennistiques et sociales au parc de tennis Joyce;

ATTENDU QU'en 1989, la ville d'Outremont a conclu une entente avec le Club de Tennis Parc Joyce pour l'utilisation des terrains de tennis de ce parc, laquelle entente prévoit le versement d'une quote-part calculée en fonction du montant des inscriptions perçu par l'arrondissement au cours de la saison;

ATTENDU QUE les modalités prévues au protocole datant de 1989, prévoyant, entre autres, le renouvellement de l'entente de services et le versement d'une redevance à l'organisme sous forme de contribution financière, ne répond plus aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal, lesquels stipulent que les contributions financières doivent être octroyées par le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QU'EN conformité aux dispositions du protocole signé par les parties le 13 avril 1989, un avis de non-renouvellement de l'entente a été signifiée à l'organisme à but non lucratif Club de tennis Joyce le 20 mars 2024;

ATTENDU QU'une nouvelle entente a été négociée entre l'arrondissement d'Outremont et le Club de tennis Joyce relativement à l'utilisation des terrains de tennis du parc, laquelle permettra d'assurer la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressées à la population outremontaise ainsi que le versement d'une contribution financière;

ATTENDU QUE les plages réservées au Club de tennis Joyce devront être liées à une programmation et un calendrier des activités et que l'organisme devra déposer annuellement sa programmation ainsi que la reddition de compte attendue;

ATTENDU QUE la présente convention est d'une durée de trois (3) ans couvrant les années 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1247010001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER une contribution financière d'un montant total de 9 500 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Club de Tennis du parc Joyce dans le cadre de ses activités sportives de tennis pour les années 2024 (5 000 \$), 2025 (3 500 \$) et 2026 (1 000 \$);

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Club de Tennis du parc Joyce, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Anne-Marie POITRAS Le 2024-04-15 12:01

Signataire :

Anne-Marie POITRAS

Directrice - Direction d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Outremont , Daa Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1247010001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière maximale de neuf mille cinq cents dollars 9 500 \$, toutes taxes applicables incluses couvrant les années 2024, 2025, 2026 à l'organisme à but non lucratif Club de Tennis Parc Joyce pour la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressées à la population outremontaise / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Après quelques années de fermeture, l'Arrondissement a rouvert les terrains de tennis au parc Joyce, ainsi que son chalet, fraîchement rénové. Des investissements de près de 4 millions ont permis de mettre à niveau les installations afin d'offrir des terrains de qualité aux citoyens.

L'arrondissement d'Outremont s'associe à des organismes à but non lucratif intervenant en activités physiques et de loisirs afin d'offrir à ses citoyennes et citoyens une programmation variée. Par l'entremise d'une convention de contribution financière, l'Arrondissement soutient le Club de Tennis Parc Joyce pour assurer la réalisation d'activités tennistiques et sociales diversifiées et de qualité adressées à la population outremontaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

En 1989, la ville d'Outremont a conclu une entente avec le Club de Tennis Parc Joyce pour l'utilisation des terrains de tennis de ce parc. L'ancienne entente n'était plus conforme aux directives de la Ville de Montréal en terme de soutien aux organismes à but non lucratifs; un avis de résiliation de la dite entente de 1989 a été acheminé à l'organisme le 20 mars dernier. Cette entente se doit d'être mise à jour afin de permettre le versement d'une redevance auprès de l'organisme, sous forme de contribution financière, somme perçue par l'Arrondissement, à même la vente d'abonnements de tennis Joyce pour l'année 2024. La présente convention est d'une durée de trois ans; une nouvelle convention devra être signée pour 2027.

Pour les années 2024, 2025 et 2026 le Club de Tennis Parc Joyce prévoit offrir des activités sportives et sociales en lien avec la pratique du tennis aux enfants et adultes de l'Arrondissement. La population outremontaise aura l'occasion de participer à diverses activités telles qu'un championnat, des tournois et une ligue d'entraînement, tout au long de la saison estivale de tennis.

Les citoyens peuvent se procurer des abonnements auprès de l'Arrondissement pour profiter du Club de Tennis Parc Joyce, des activités offertes ainsi que des périodes de jeu exclusives aux membres. Ces abonnements sont offerts à l'Arrondissement à l'année 2024; toutefois, l'organisme prendra en charge son membership à compter de 2025. À cet effet, l'arrondissement n'offrira plus d'abonnements Joyce. Les citoyens pourront donc devenir membres directement auprès du Club.

Considérant les investissements majeurs qui ont été faits lors de la réfection des terrains et du chalet, et suite aux commentaires reçus par les citoyens non membre, l'arrondissement a également révisé les plages d'exclusivité afin d'assurer une plus grande accessibilité aux terrains. Les plages réservées au Club Joyce doivent également être liées à une programmation et un calendrier des activités. L'organisme devra déposer annuellement sa programmation ainsi que la reddition de compte attendue.

JUSTIFICATION

Par sa contribution financière, l'Arrondissement veut assurer à ses citoyennes et citoyens un accès à des services et des activités tennistiques et sociales répondants à leurs besoins. Le Club de Tennis Parc Joyce est une institution reconnue dans l'Arrondissement depuis plus de 50 ans et contribue au développement d'une pratique du tennis en phase avec les attentes de ses abonnés.

Le présent dossier doit être présenté afin de pouvoir octroyer la contribution financière; depuis 2019 les contributions financières ne sont plus autorisées par pouvoir délégué, elles doivent être octroyées en conseil d'arrondissement.

De plus, l'utilisation du nouveau modèle de convention est nécessaire afin de s'assurer d'être conforme à l'encadrement C-RF-DG-P-17-001- Guide de gestion des soutiens financiers aux organismes à but non lucratif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement des tarifs 2024 de l'Arrondissement prévoit des tarifs majorés pour les abonnements au Club de Tennis Parc Joyce comparativement aux tarifs pour le tennis public. Versement d'une contribution financière équivalente à un montant maximal de 9 500\$ sur trois ans:

Deux versements sont prévus pour 2024; un versement de 4 500\$ au 1er juin, ainsi qu'un versement final de 500\$ au 1er décembre (au dépôt du bilan d'activités) pour un total de 5000\$

Deux versements sont prévus pour 2025; un versement de 3 000\$ au 1er juin, ainsi qu'un versement final de 500\$ au 1er décembre (au dépôt du bilan d'activités) pour un total de 3500\$

Un versement de 1 000\$ est prévu pour 2026, au 1er juillet.

Budget provenant des revenus de la vente des abonnements (versés au surplus libre).

Abonnements perçus en 2023 et versés aux surplus libres à titre de revenus. Aucune contribution financière en 2023.

Abonnements seront perçus en 2024 et versés aux surplus libres à titre de revenus.

Contribution de 2024 provenant des surplus libres de 2023.

Contribution de 2025 et 2026 provenant des surplus libres de 2024.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir la grille d'analyse dans les pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière octroyée par l'Arrondissement au Club de Tennis Parc Joyce assure principalement aux résidents d'Outremont l'accessibilité à des activités permettant le développement et le maintien de saines habitudes de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Promotion du projet sur les réseaux de l'arrondissement d'Outremont et à travers les réseaux de l'organisme Club de Tennis Parc Joyce auprès de la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du dossier au conseil du 17 avril. Signature de l'entente d'ici le 1er juin. Premier versement au 1er juin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-11

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE
chef(fe) de division - culture, sports, loisirs,
développement social (île bizarre)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie